



Genèse du village colonial à Tébourba

Faiza Matri *

Résumé

La politique coloniale menée par la France en Tunisie à partir du XIX^e siècle avait occasionné un vaste programme d'urbanisation. La stratégie urbaine vint appuyer une politique de peuplement engagée dans le but d'asseoir solidement la présence française et de favoriser la colonisation agricole. Dans la zone du Nord-est, la fertilité du sol et l'abondance des ressources en eau avaient favorisé l'urbanisation qui fut consolidée par le développement de l'infrastructure routière. Facilitée par un nouveau cadre juridique rendant les terres plus accessibles à la colonisation, l'action urbanistique se traduit par diverses interventions allant de la mise en place *ex-nihilo* de villages de colonisation jusqu'à la greffe de noyaux coloniaux près des agglomérations existantes.

Le présent article traite le cas de Tébourba attaché actuellement au gouvernorat de Manouba et formant autrefois un caïdat. En mettant en lumière les mécanismes et enjeux coloniaux ayant entraîné sa fondation et son évolution, nous étudierons ses caractéristiques morphologiques et urbaines ainsi que ses équipements tout en nous appuyant sur les sources archivistiques.

Mots-clés : Village de colonisation, Tébourba, aménagement urbain, équipements.

Abstract

France's colonial policy in Tunisia from the 19th century onwards had led to a vast urbanisation programme. The urban strategy supported a committed settlement policy with the aim of firmly establishing the French presence and promoting agricultural colonization. In the northeast zone, soil fertility and abundant water resources had favoured urbanization, which was consolidated by the development of road infrastructure. Facilitated by a new legal framework making land more accessible to colonization, urban planning action resulted in various interventions ranging from the establishment of *ex-nihilo* settlement villages to the grafting of colonial nuclei near existing agglomerations.

This article deals with the case of Tébourba currently attached to the governorate of Manouba and formerly forming a caïdat. By highlighting the colonial mechanisms and issues that led to its foundation and evolution, we will study its morphological and urban characteristics as well as its facilities, while drawing on archival sources.

Keywords: Settlement village, Tébourba, urban development, facilities.

* Maitre- Assistante – ENAU – Université de Carthage.



الملخص

ترتب عن السياسة الاستعمارية الفرنسية في أواخر القرن التاسع عشر توسع حضري ملحوظ. فقدت اعتمدت السلطات الاستعمارية على استراتيجية التعمير كأداة أساسية للاستعمار الزراعي وتدعيم توطين العنصر الفرنسي في الأرياف التونسية. وسنت في هذا الإطار ترسانة من القوانين العقارية حولت لها الحصول على عدد كبير من الأراضي الخصبة والغنية بالمياه. كما سارعت لتدعيم البنية التحتية في هذه الأرياف أردفتها بإحداث قرى استعمارية متعددة.

يتناول هذا المقال مثال القرية الاستيطانية بجهة طبرية التي كانت فيما مضى تشكل قيادة ترابية تتبع إداريا المراقبة المدنية بتونس وهي حاليا جزء من ولاية منوبة. وسنحاول في متن هذا المقال تسليط الضوء على الآليات ودواعي إحداث هذه القرية وعلى خصائصها العمرانية والمعمارية. وستعتمد في ذلك بشكل أساسي على وثائق الأرشيف.

الكلمات المفاتيح: قرية استيطانية، طبرية، توسع عمراني، استعمار زراعي.

Pour citer cet article

Faiza Matri, "Genèse du village colonial à Tébourba", in *Al-Sabîl: Revue d'Histoire, d'Archéologie et d'architecture maghrébines* [En ligne], n°7, Année 2019.

URL: <http://www.al-sabil.tn/?p=5423>



Introduction

La domination française en Tunisie avait commencé à partir du XIX^e siècle à travers l'accaparement foncier par des spéculateurs français. La colonisation agricole prit au début, un caractère privé sous la forme d'achats spéculatifs par des groupes financiers ou des capitaux privés¹. Elle fut facilitée par la mise en place d'une législation foncière portée davantage sur la levée des obstacles juridiques et institutionnels qui entravaient la pénétration coloniale et l'appropriation du sol².

Motivée surtout par l'aspect financier, la colonisation privée marquée par l'initiative de gros capitalistes, agissant à titre individuel ou en sociétés, avides de profit, atteint très rapidement ses limites. Cette colonisation ne permit ni de cristalliser durablement la présence française en Tunisie en implantant un nombre suffisant de ressortissants français pour faire face à l'afflux des Italiens, ni de mettre en valeur les terres.

Devant cette précarité, les autorités du Protectorat avaient mis en œuvre, à partir de 1892, la colonisation officielle. Cette nouvelle orientation de la politique coloniale visait à encourager la petite propriété et à attirer en Tunisie des paysans français à travers l'établissement de petites et moyennes exploitations. À partir de 1896, « les lots de colonisations » offerts aux nouveaux venus s'étaient multipliés avec un assouplissement dans les conditions de paiement³. La colonisation agricole concernait les terres les plus fertiles, dont la zone de la basse vallée de la Medjerda. Cette région fit l'objet d'une demande accrue de la part des sociétés françaises. D'ailleurs, l'État avait mis la main sur les terrains pour les allotir au profit des colons.

La politique du peuplement - déclenchée par une colonisation agricole- fut favorisée par une politique urbaine qui se matérialisait par la création de villages et centres de colonisation. Contrairement à l'Algérie où le pouvoir central rendit dès le début la colonisation officielle par la multiplication des villages, en Tunisie, la colonisation ne prit forme que par des capitaux et en adoptant un système mixte. Ce système consistait à grouper des fermes autour de villages réduits à leur plus simple expression. En effet, l'échec du système de la colonisation agricole par la multiplication des villages en Algérie fut déterminant dans le choix du système de colonisation en Tunisie⁴.

Par la création *ex nihilo* de villages, ou tout simplement de petits noyaux de colonisation, le pouvoir colonial apporta sa conception de l'espace ordonné et sa démarche de maîtrise du territoire. C'est ainsi que nous citons Tébourba dont l'investissement se fit par la juxtaposition d'un noyau occidental à la Médina existante. Bien que le village colonial de Tébourba ait été réduit à sa simple expression, il incarnait sans nul doute les signes de la transformation du pays conquis : configuration des rues selon une géométrie fondée sur l'alignement et la droite, création de places et des équipements publics.

Il s'agit d'examiner le cas de Tébourba qui présente un exemple de village de colonisation agricole. Ainsi, nous examinerons de très près ses principales caractéristiques morphologiques et urbaines qui furent, autrefois, déterminées par les mécanismes et enjeux coloniaux. Le présent article s'articule autour de deux sections : la première section se consacre à l'étude de la morphologie urbaine à travers une lecture analytique des sources graphiques notamment le plan d'aménagement ou encore le plan du périmètre communal ; la seconde, à l'étude des équipements urbains. Les documents des Archives Nationales de Tunisie furent choisis comme source de base pour cette étude.

¹M. Elloumi, 2013.

² M. Lajili, 2010, p. 59.

³ M. Lajili, 2010, p. 96.

⁴ E. Voilard, 1906, p. 147.



I- Aux origines de Tébourba

Tébourba est une ville du Nord-est de la Tunisie⁵, située à 32 kilomètres de Tunis sur la rive gauche de la Medjerda, elle constitue une municipalité⁶. Elle est le chef-lieu d'une délégation faisant partie du gouvernorat de Manouba et compte 27.648 habitants selon les recensements de 2014. Le nom de Tébourba dérive de l'ancienne ville romaine *Thuburbo Minus* construite sur les flancs du coteau qui sépare la Médjerda de l'actuel Tébourba.

Avant le protectorat, la Médina de Tébourba représentait un noyau urbain andalou avec un tissu assez régulier et comptait 2.000 habitants⁷. Othman Dey autorisa aux andalous venus d'Espagne, à s'installer dans plusieurs régions dont Tébourba. En effet, avant de faire l'objet d'une colonisation agricole occidentale, la zone du Nord-Est fut occupée par les réfugiés andalous.⁸

La médina de Tébourba s'est consacrée traditionnellement à l'agriculture et à l'élevage. Les agriculteurs qui étaient presque tous autochtones vivaient du produit de leurs oliviers et vergers hormis quelques familles se livrant à la fabrication des nattes d'alfa, aux couvertures de laine, de la chaux, des tuiles, de la poterie et des différents métiers se rattachant à l'agriculture.

La zone avait attiré les colons français qui se sont installés pour y développer la céréaliculture, l'oléiculture et la viticulture ainsi que la culture maraîchère favorisant ainsi la prospérité de Tébourba. « *Dans ce Caïdat, les céréales occupent, comme étendue, le premier rang parmi les cultures françaises. Nos colons, qui possèdent environ un millier d'hectares de vignes et 2.000 hectares d'olivettes, ensemencent chaque année 6.000 hectares de blé, d'orge et d'avoine. La culture maraîchère y joue aussi un rôle important* »⁹. Tébourba était également célèbre par sa production viticole qui répondait aux critères de l'A.O.C -l'appellation d'origine contrôlée¹⁰- d'où les vins rouges et rosés commercialisés sous le nom de Coteaux de Tébourba.

Le village colonial fut créé à côté de la Médina. Ce dédoublement de l'espace urbain a été accompagné d'une dualité de structures de gestion et d'administration¹¹. Avant le Protectorat, Tébourba formait un caïdat. Cette organisation administrative avait été maintenue par la suite. Les autorités coloniales avaient conservé le système d'organisation administrative des beys basé sur le regroupement des tribus administrées par un caïd¹² et constituant un caïdat¹³. Dans un même caïdat, les diverses fractions étaient administrées par des cheikhs¹⁴.

⁵ Selon le découpage en vigueur du territoire national, la région du Nord-est est l'une des cinq régions économiques. Elle couvre les sept régions administratives : gouvernorat de Bizerte, Tunis, l'Ariana, la Manouba, Ben Arous, Zaghuan et Nabeul. Voir Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, 2004.

⁶ Selon le décret du 18 mars 1890, relatif à la création de la municipalité de Tébourba.

⁷ E. Voilard, 1906, p. 169.

⁸ A. Saadaoui ajoute à ce propos « Uthmân Dey (1594-1610) et après lui Yûsuf Dey (1610-1637) ont encouragé cette immigration et ont facilité l'accueil et l'établissement des réfugiés dans plusieurs endroits au nord-est de la régence de Tunis ». *Urbanisme et architecture des morisques en Tunisie*,

<https://moriscostunez.blogspot.com/2009/12/urbanisme-et-architecture-des-morisques.html>.

⁹ E. Voilard, 1906, p. 213.

¹⁰ C'est un label permettant d'identifier un produit dont les étapes de fabrication sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu.

¹¹ En Tunisie le régime du protectorat qui a pour but d'assurer l'autorité de la France sans lui imposer des sacrifices financiers, a généré une dualité de pouvoir. L'administration du Protectorat s'est arrangée, tout en maintenant les hiérarchies traditionnelles, à les dédoubler par une hiérarchie technique de type moderne et à les superviser par une administration de contrôle.

¹² Le caïd est le représentant du pouvoir central, il détient à la fois les pouvoirs administratifs, judiciaires et financiers.

¹³ Avant le Protectorat, l'on ne comptait pas moins de 80 caïdats en Tunisie. Ils ont été réduits à 38, au cours du Protectorat, et ceci en réunissant des tribus voisines et de même origine.

¹⁴ V. Piquet, 1912, p. 335-338.



1- Organisation urbaine du village colonial de Tébourba

Bien que Tébourba ne figure pas parmi les villages coloniaux créés *ex-nihilo* par le pouvoir central pour favoriser le peuplement des zones rurales, son organisation reflétait la nouvelle conception de l'espace régulier. Elle met aussi en évidence une volonté de gestion et de structuration du territoire selon les principes rationnels qui peuvent parfois se contredire ou porter préjudice aux principes de l'urbanisme traditionnel. La démarche de maîtrise de l'espace s'observait au niveau du mode de gestion de l'espace, de la morphologie du village, la configuration du tissu urbain et de la voirie.

Le village colonial qui s'était incontestablement développé entre la Médina et la gare était le produit des sociétés privées à partir de 1887, et ce n'est qu'à partir de cette date que le village commença à recevoir les divers équipements publics. D'ailleurs les sources mentionnent qu'en 1885, quatre ans après l'officialisation du Protectorat, il n'y avait pas grand-chose à part la gare. Un voyageur ayant visité Tébourba à cette date précisa qu'il s'agissait d'un « *village complètement arabe : pas d'auberges pour loger les roumis. Grâce à la complaisance du chef de gare, nous coucherons sur les banquettes de la salle d'attente, enveloppés dans nos couvertures*¹⁵ ». À cette date, on mentionne l'existence d'un seul cantinier de l'endroit, un italien des environs de Naples, ajoute la même source.

C'est en 1887 que le village colonial de Tébourba fut bâti par la Société immobilière civile : « *à Tébourba, le magnifique domaine de la Société immobilière civile, dirigé par le commandant Gérodias. Tout un village a été bâti pour loger les ouvriers européens et indigènes et les animaux de la ferme*¹⁶ ». À la même date, un cellier fut construit.

Vers la fin du XIX siècle, le noyau urbain colonial commençait à se développer suite à l'arrivée des colons français qui formaient une population agricole et des commerçants dont les intérêts étaient fortement liés à l'agriculture. D'ailleurs, à partir de 1898, l'Association des colons français de la région de Tébourba fut fondée¹⁷. Cette structure avait « *pour but essentiel la sauvegarde des intérêts locaux et la défense des intérêts professionnels des adhérents. Elle reçoit outre les agriculteurs, les commerçants, dont les intérêts sont intimement liés à ceux des agriculteurs*¹⁸ ».

Le village colonial de Tébourba fut créé et se développa sous l'initiative des sociétés privées dans le but de l'exploitation des richesses naturelles. A Tébourba se trouvait le siège social de la *Société du Maïana*. Il s'agissait d'une société anonyme ayant pour objet l'achat, la location, l'exploitation, la vente et la mise en valeur d'immeubles urbains ou ruraux situés en Tunisie, spécialement de diverses olivettes situées dans la région de Tébourba et éventuellement la fabrication et le commerce des huiles d'olive et toutes les autres industries annexées¹⁹. *La société agricole et d'exploitation des domaines Louis Stall* possédait aussi à Tébourba des lots

¹⁵Bulletin de la société languedocienne de géographie, 1885, p. 35.

¹⁶J.-L. de Lanessan, 1887, p. 111.

¹⁷Créé à l'initiative de M. Paul de Beaumont, membre de la Chambre d'Agriculture de Tunis, E. Voilard, 1906, p. 215.

¹⁸Émile Lesueur, sans date, p. 21. Selon cette même source, le groupe publie le « Bulletin », imprimé par l'Association ouvrière de Tunis, publié d'abord à la fin de chaque année. Il est devenu, en 1903, un organe mensuel, destiné à faire connaître l'état de toutes les questions traitées ; à fournir, en vue de l'essor agricole, commercial et industriel de la région.

¹⁹Cette société a exploité au cours de 1905 l'usine et les plantations de Tebourba et le domaine de Zouitina. Au cours de cette date, le domaine comprend 900 hectares en voie de défrichement. La Société du Maïana possède en plus 20.000 pieds d'oliviers dans la forêt de Tebourba, voir Société des olivettes du Maïana. 1902.

de terrains qu'elle exploitait aussi. Ces parcelles faisaient l'objet des titres fonciers T3161 dans le plan d'alignement élaboré au cours de 1951²⁰.

La prédominance des sociétés privées dans la création et l'extension du village n'occultait aucunement le rôle joué par l'administration publique qui définissait et gérait l'espace public. Ainsi la gestion du territoire s'opéra selon le modèle appelé post libéral qui se caractérisait, surtout, par une gestion conjointe de l'espace par l'administration publique et la propriété immobilière ou privée. Leurs différents champs d'action sont clairement définis en fixant de façon méticuleuse les frontières. L'administration gérait l'espace indispensable pour faire fonctionner l'ensemble de la ville : celui nécessaire aux réseaux de communication (rues, places, chemin de fer, etc.) et aux infrastructures (aqueducs, égouts, électricité et téléphone). La propriété privée gérait tout le reste²¹.

2- Caractéristiques morphologiques du village colonial de Tébourba

La morphologie du village, le tissu urbain et l'organisation de la voirie illustraient la nouvelle approche spatiale.

Le village colonial se superposa à la Médina formant ainsi une entité autonome, rayonnant autour de la place de l'étoile qui constituait un nœud urbain polarisant les artères principales, dissimulable de la Médina. Le village fut fondé selon les principes de l'urbanisme colonial basé sur la dissociation de la ville européenne et de la ville autochtone. Cette séparation représentait en effet une nécessité imposée par : « *le souci de la santé des blancs de ne jamais mélanger dans une agglomération urbaine la population indigène et la population européenne. C'est une vérité dont le Maréchal Lyautey a fait une loi* »²².

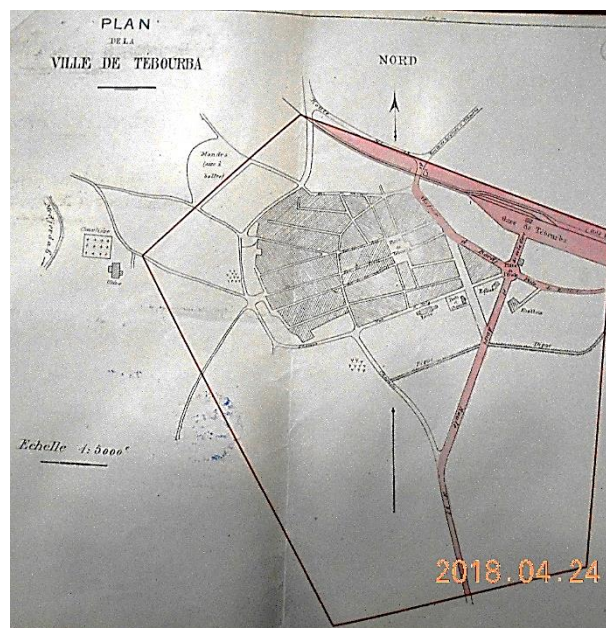


Fig.1. Plan du périmètre communal de Tébourba, annexé au PV de remise de 1921²³

²⁰ Conseil Municipal, *Extrait du procès-verbal de la séance du 11 Juillet 1951*, A.N.T, série M, sous série M5, carton 27, Dossier 45, pièces 27 et 68. Il a été indiqué sur le plan, « par une teinte rose, les parties du domaine public qui n'ont pas été remises ».

²¹ L. Bénévolo, 1983, p. 379-419.

²² J. Royer, 1932, p. 11.

²³ Commune de Tébourba, *Domaine Public Communal, Plan au 1/5000 annexé au P.V de remise en date de ce jour [1921] Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 6, Correspondances, textes réglementaires et plan concernant le domaine public communal de Tébourba*, pièce 25.



À Tébourba, l'embryon du quartier occidental était composé par un îlot délimité par trois voies : l'avenue d'Isly²⁴ au sud, l'avenue Lavigerie²⁵ qui formait la limite entre la Médina et le village colonial, et l'avenue Catroux²⁶ qui partait de la place de l'étoile et aboutissait à l'avenue Lavigerie²⁷. Au fil du temps, le village colonial avait connu un développement considérable. En 1912, la région de Tébourba comptait 650 Européens²⁸.

Sur le plan morphologique, l'étude de la nouvelle trame urbaine mettait en évidence une volonté de s'adapter parfois à l'existant en adoptant un tracé légèrement curviligne, mais, ce fut la volonté d'adapter le tissu traditionnel à la nouvelle logique urbaine qui était la plus dominante.

En effet, et tout en s'inspirant du modèle antique en échiquier, le tracé du village colonial à Tébourba s'adapta légèrement à la morphologie de la Médina traditionnelle. Le nouveau village colonial était structuré par l'axe nord-est/sud-ouest qui constituait l'épine dorsale du village. Cet axe n'était autre que l'avenue de la gare et, partant de la gare vers la place de l'étoile, on se trouvait sur la route N° 55 qui menait au pont d'el Battan. De la place de l'étoile partait une autre artère qui se croisait en angle droit avec le premier axe. Il s'agissait de l'avenue Catroux qui adoptait un tracé légèrement arrondi dicté par la forme de la Médina traditionnelle.

Le troisième axe - l'avenue d'Isly- qui partait de la place de l'étoile était plus rectiligne. Cet axe qui délimitait la Médina traditionnelle au sud-est semblait la tailler afin d'aligner les constructions en bordure de la voie principale. Cette pratique mettait en évidence la nouvelle approche des édifices considérés comme des constructions interchangeables, autorisant de ce fait, leur démolition totale ou partielle pour élargir les rues²⁹.

Appliqué rigoureusement au cours des années 1940, le principe d'élargissement de la voirie et de l'alignement des constructions de la Médina devint un objet de litige opposant les riverains à l'autorité municipale. D'ailleurs, les archives conservent les traces écrites de pétitions dénonçant cette mesure répressive : « *Les riverains de l'avenue Bir Hakeim, ont adressé des pétitions en date des 26 avril et 25 juin 1951, s'opposant à cet élargissement et demandant le maintien de l'ancien alignement*³⁰ ».

La nouvelle organisation urbaine avait également modifié le rôle et la fonction de la rue qui ne fut pas appréhendée de la même façon. Au sein du village colonial, le système viaire avait rationnellement organisé l'espace urbain en distinguant les services publics de l'espace privé et, en fixant clairement les frontières. Les édifices publics étaient ainsi situés tout au long des alignements et autour de la place centrale. C'était dans ce noyau central que prédominaient les fonctions commerciales et les équipements. Le réseau viaire fut mis au point selon les critères fonctionnalistes et hygiénistes, précédant même la création de logements. Cette voirie fut conçue en tenant compte d'une augmentation continue de la population³¹.

²⁴L'actuelle avenue Habib Thameur.

²⁵L'actuelle avenue Habib Bourguiba.

²⁶L'actuelle avenue Farhat Hached.

²⁷Selon un croquis, à l'échelle 1/2000, daté du 18 janvier 1911, accompagné d'une lettre du vice-président de la commune de Tébourba et envoyé au secrétaire Général du Gouvernement Tunisien. *Lettre du vice-président de la commune de Tébourba au secrétaire Général du Gouvernement Tunisien*, Tunis le 18 janvier 1911, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 7, pièces 43, 44.

²⁸A.G.P. Martin, 1912, p. 111.

²⁹L. Bénévolo, 1983, p. 387.

³⁰ Conseil Municipal, *Extrait du procès-verbal du 11 Juillet 1951*, A.N.T, série M, sous série M5, Carton 27, Dossier 45, Pièce 27.

³¹Il s'agissait, sans doute, de mesures qui visaient à attirer les Européens en plus grand nombre : « *de la nécessité d'envisager un développement rapide et considérable des cités coloniales résulte celle de prévoir des voies larges, d'envisager pour certains quartiers l'éventualité de constructions à plusieurs étages, l'établissement de jardins, sauvegarde de la salubrité et création immédiate du confort dans les villes (bains, jardins, larges avenues .* », in J. Royer, 1932, p. 12.



L'examen des plans mettait en évidence le principe de la hiérarchisation de la voirie, mais en même temps la volonté d'adapter les anciens tracés traditionnels à un même gabarit. En effet, les avenues larges de 15 m constituaient la trame du parcours principal desservant les équipements publics. La largeur des rues secondaires était de l'ordre de 9m.

Etant le principe essentiel de toute planification urbaine moderne, la hiérarchisation de la voirie et la différenciation du trafic avaient causé la déperdition de la rue, ou carrément sa disparition et son remplacement par une voirie conçue comme « *une machine à circuler, un appareil circulatoire [...], une espèce d'usine en longueur* ³² ». En effet, à l'intérieur de l'espace urbain, la rue avait toujours assumé des fonctions vitales variées. Elle ne constituait pas seulement la liaison entre deux points, mais aussi un instrument de circulation. La rue du marché ou la rue commerçante était depuis toujours un foyer d'activités sociales multiples et un lieu de sociabilité. L'urbanisme moderne préconisait que la circulation des voitures devait être séparée du trafic des piétons. En outre, à l'intérieur du système de la circulation motorisée, il fallait séparer les niveaux. La rue devint de façon indéniable une machine à circuler³³.

Concernant la toponymie, des propositions ont été faites, à partir du début du XXe siècle, pour changer les noms de certaines rues du village colonial. En 1926, le conseil municipal de Tébourba avait proposé « *de donner à la rue qui portait primitivement le nom de rue de la Gare le nom de rue Alberti Trouillet* ». Ainsi, « *l'assemblée municipale rendra [...] l'hommage qu'elle doit à son fondateur qui, pendant 36 ans s'est dévoué avec une abnégation au-dessus de tout éloge*³⁴ ». Cette proposition ne fut pas retenue car jusqu'à l'an 1944, ce nom ne fut jamais modifié.

Pareil aussi pour la place de l'étoile qui était devenue, à partir des années 1930, la place Fleury³⁵. D'ailleurs, le 30 mai 1937, le conseil municipal de Tébourba voulut « *qu'une plaque indiquant la place Fleury Percie du Sert, soit apposée* ³⁶ ».

³²Selon l'expression de Le Corbusier, *L'Urbanisme*, p. 113, cité dans S. Von Moos, *Le Corbusier, l'architecte et son mythe*, Horizons de France, 1971, p. 147.

³³La rigueur de l'axe était, pour les concepteurs de l'espace et les urbanistes du XIXe et XXe siècle, d'une primauté indiscutable. Les axes ordonnant les villes coloniales représentaient évidemment un rappel des voies de Paris de Napoléon III réorganisés par Haussmann. Pour les architectes modernes, la rigueur de l'axe constituait un principe essentiel, à la fois moral et esthétique. Pour Le Corbusier, par exemple, la ligne droite était le chemin de l'homme, et la ligne courbe, celle de l'âne. Selon Le Corbusier : « l'homme marche droit car il a un but, il sait où il va ». Voir : Le Corbusier, *L'urbanisme*, p. 3, cité dans S. Von Moos, *Le Corbusier, l'architecte et son mythe*, Horizons de France, 1971, p. 144.

³⁴ Conseil Municipal, *Extrait du procès-verbal de la séance du 18 février 1926*, Série M, Sous série M 5, Carton 27, dossier 43, *Correspondances et procès-verbaux concernant la dénomination de rues de la commune de Tébourba*, pièce 2.

³⁵Fleury Percie du Sert est le nom de l'ancien vice-président de la commune.

³⁶ Conseil Municipal, *Extrait du procès-verbal de la séance du 30 mars 1937*, Série M, Sous série M 5, Carton 27, dossier 43, pièce 3.

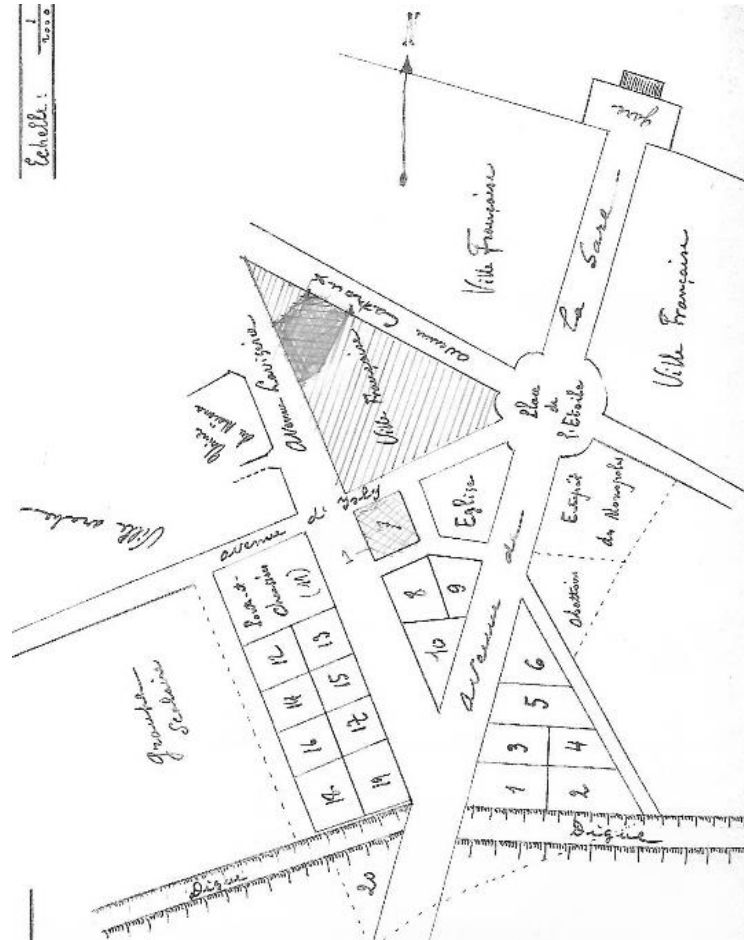


Fig. 2. Noyau colonial à Tébouba et emplacement des équipements. Sur le plan, le premier îlot colonial est hachuré par l'auteur et l'emplacement de la mairie est indiqué par une teinte grise³⁷

3- Aménagement du territoire après la seconde guerre mondiale

Considérée parmi les agglomérations les plus sinistrées par la guerre³⁸, Tébouba fut l'objet d'un réaménagement urbain. Ses équipements endommagés par les bombardements, furent reconstruits par une équipe d'architectes qui formait les Services d'Architecture et d'Urbanisme³⁹ et qui avait mis au point une stratégie pour relancer la reconstruction en Tunisie.

³⁷Croquis associé à la *Lettre du vice-président de la commune de Tébouba au secrétaire Général du Gouvernement Tunisien*, Tunis le 18 janvier 1911, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 7, pièces 43, 44.

³⁸Selon les sources : Ce village a été démoli à 80% in : « Boutiques et habitations à Tébouba », 1948, non paginé. La comparaison des plans permet de mesurer l'ampleur des destructions : les bombardements ont ciblé le village colonial. L'îlot qui formait l'embryon du quartier occidental a été gravement endommagé. Les bombardements ont aussi touché les îlots et les équipements avoisinants : l'église donnant sur l'avenue d'Isly a été complètement détruite. Certains îlots de la médina donnant sur l'avenue Lavigerie ont été partiellement détruits.

³⁹ Il s'agit d'une équipe dirigée par Bernard Zehrfuss (1911-1996) et constitué par des architectes enthousiastes, dont Jacques Marmey et Jason Kyriacopoulos qui se sont chargés d'établir des plans d'aménagement, de surveiller les constructions nouvelles et d'édifier un grand nombre de bâtiments publics dans le pays. Sur le rôle de Zehrfuss en Tunisie pendant le Protectorat, voir H. Dhouib, 2009.

Parmi les premières réalisations de cette période, la mise au point du Plan d'Aménagement Urbain (PAU) de Tébourba qui fut approuvé en 1944⁴⁰. Ce plan qui indiquait avec précision « *les noms des rues, l'emplacement des édifices publics, la spécialisation des quartiers* »⁴¹ vint confirmer les principes rationnels de gestion et de l'organisation de l'espace en appliquant le principe du Zoning.

Il s'agissait, initialement, du premier plan d'aménagement de Tébourba. Avant cette date, un projet de plan d'aménagement fut étudié, mais, ne fut jamais réalisé. En effet, on mentionnait dans le premier article de l'arrêté du 13 février 1932 « *qu'il sera établi, conformément aux prescriptions du décret du 25 janvier, un plan général d'aménagement de la commune de Tébourba*⁴² ». Ce ne fut cependant pas le cas à cette date.

Le nouveau Plan d'Aménagement Urbain fut appliqué dans le contexte de ce que l'on appelait « urbanisme d'urgence » et, c'est ce qui expliquait la rapidité de sa réalisation. Tout comme la totalité, ou presque, des plans directeurs des agglomérations sinistrées, ils furent mis au point en seulement une année⁴³.



Fig. 3. Plan d'aménagement de Tébourba de 1944, annexé au décret du 8 juin 1944.

Les dispositions du plan directeur de Tébourba impliquaient l'extension du village colonial et de la Médina autochtone selon le principe de Zoning.

Selon le modèle d'urbanisme marocain, l'architecture et la ville réservée aux occidentaux furent conçues différemment de celles destinées aux arabes. Ces deux zones urbaines devaient rester séparées. Elles disposaient toutefois d'un centre de collaboration civique commun où l'on recevait les équipements culturels. Il était situé sur la voie de pénétration : l'avenue Lavigerie⁴⁴.

Le village colonial qui s'était développé entre la Médina et la gare devait s'étendre tout le long d'une dorsale, l'avenue d'Isly, rejoignant les premières pentes de l'ancienne ville romaine exposée rationnellement au sud-est⁴⁵. L'extension de la Médina était prévue en contrebas du

⁴⁰Par décret du 8 juin 1944, Journal officiel Tunisien du 13 juin 1944 « article premier : le plan d'aménagement de la ville de Tébourba, annexé au présent décret est approuvé ».

Voir aussi *Lettre du Commissaire à la Reconstruction et au logement à son excellence le Ministre d'État*, Tunis le 12 octobre 1951, N° 3016, ANT, série M, sous série M5, carton 27, dossier 45, pièce 28.

⁴¹Article 2 du décret du 8 juin 1944.

⁴²Journal Officiel du 2 mars 1932.

⁴³B. Zehrfuss, 1948, non paginé.

⁴⁴« Boutiques et Habitations à Tébourba », 1948, non paginé.

⁴⁵Cette solution a été adoptée du fait du peu de possibilités d'extension de la ville limitée de tous côtés par des obstacles ou installations immuables : au Nord et au Nord-Ouest, la voie du chemin de fer ; à l'Ouest, la médina ; au Sud, l'oliveraie ; à l'Est, la grande digue faisant obstruction aux débordements de la Médjerda. Voir « Boutiques et Habitations à Tébourba », 1948, non paginé.

village colonial. Elle devait se développer au nord-ouest sur des pentes parallèles à l'ancienne *Thuburbo Minus*, ajoute la même source citée plus haut.

II- Les équipements publics de Tébourba

Bien que le village colonial de Tébourba ait possédé, dès sa fondation, tous les équipements urbains et services publics (mairie, dispensaire, service des travaux publics, école, église, poste et télécommunication, abattoirs, etc.), ceux-ci furent logés dans des locaux provisoires inadaptés à leurs fonctions avant qu'ils n'aient été installés définitivement dans des locaux appropriés.

D'après les procès-verbaux du conseil municipal de Tébourba, jusqu'à 1909 « *tous les services administratifs de Tébourba se trouvent dans une situation [...] précaire*⁴⁶ ». Les projets de construction des locaux appropriés furent étudiés à partir des années 1910.

En effet, les équipements sanitaires comprenaient une infirmerie-dispensaire et une pharmacie. Cette unité fut dirigée par un docteur municipal. Ce dernier, jusqu'à 1909, ne possédait pas de salle de consultation indépendante. Il était, donc, obligé, en cas de besoin, d'utiliser une pièce située dans le local qui abritait les services municipaux de la mairie et qui était, d'ailleurs, inadaptée à sa fonction. La pharmacie était aussi logée dans une pièce obscure de la « mesure » qui abritait, également, les services municipaux⁴⁷.

Dans le village colonial se trouvait, aussi dès le début du XXe siècle une école mixte franco arabe, le service des travaux publics situé à l'avenue Lavigerie. Autour de la place de l'étoile, se trouvaient l'église, les abattoirs et l'entrepôt du monopole⁴⁸.



Fig. 4. Le Service des travaux publics sur l'avenue Lavigerie, l'actuel avenue Habib Bourguiba .
Cliché de l'auteur.

1- La mairie de Tébourba

Jusqu'en 1912, la municipalité ne possédait pas un hôtel de ville approprié. Ses services furent logés dans une construction précaire et étroite⁴⁹. Avant même la création de la municipalité de Tébourba en 1890, on avait proposé en 1888 d'installer les services municipaux au 1^{er} étage de

⁴⁶ Conseil municipal de Tébourba, *Extrait du procès-verbal de la séance du 5 Décembre 1909, Session extraordinaire*, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, dossier 7, pièce 1.

⁴⁷ Municipalité de la ville de Tébourba, *Extrait du procès-verbal de la séance du 5 Décembre 1909, Session extraordinaire*, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 7, pièce 4.

⁴⁸ *Lettre du vice-président de la commune de Tébourba au secrétaire Général du Gouvernement Tunisien*, Tunis le 18 janvier 1911, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 7, pièces 43, 44. Cette lettre est accompagnée d'un croquis assez précis, à l'échelle 1/2000.

⁴⁹ Conseil municipal de Tébourba, *Extrait du procès-verbal de la séance du 5 Décembre 1909, Session extraordinaire*, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 7, pièce 4.

Dâr al Bey : « *Les autres locaux, y compris le 1^{er} étage, sera mis à la disposition de l'administration pour le bureau du caïd et ceux de la commission municipale, lorsqu'elle aura été créée à Tébourba* ⁵⁰ ».

En 1911, une proposition de construction d'un nouveau local fut étudiée. La parcelle choisie se situait entre l'avenue d'Isly et l'avenue Lavigerie. Il s'agissait du lot indiqué par le « *n°7 d'une superficie de 528 m² (24x22)* ⁵¹ » sur le croquis à l'échelle 1/2000, daté du 18 janvier 1911, accompagné d'une lettre du vice-président de la commune de Tébourba et envoyé au secrétaire Général du Gouvernement Tunisien.

Cette proposition ne fut pas retenue et l'hôtel de ville fut transféré en 1912 dans un autre local. Il s'agissait de l'immeuble *Carfort* qui fut vendu à la fin de l'année 1912 à la commune. Il accueillait, avant cette date, les bureaux de police et ceux du receveur⁵². Ceux-ci furent transférés dans d'autres locaux afin de permettre l'installation des services municipaux.

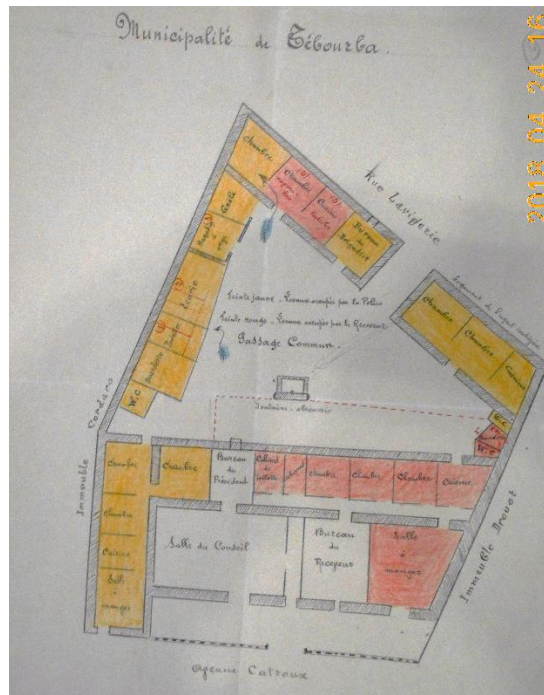


Fig. 5. Plan du rez-de-chaussée de l'immeuble Carfort avant d'y installer la mairie de Tébourba⁵³.

Le contrat de vente indiquait avec précision l'emplacement de l'immeuble, sa surface ainsi que le prix de vente⁵⁴. Il s'agissait d'un immeuble « *d'une surface de 727 mètres carrés est borné au moyen de bornes du service topographique. Il limite au nord, l'immeuble appartenant à M. Drout, à l'est l'avenue Catroux sur laquelle il est en façade, au Sud l'immeuble Cordaro, et à*

⁵⁰Note du directeur de l'enseignement public à la commission de son altesse le Premier ministre, Tunis le 18 avril 1888, ANT, Série E, Carton 272, Dossier 2, *Enseignement public*, pièce 12.

⁵¹Lettre du vice-président de la commune de Tébourba au secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, Tunis le 18 janvier 1911, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 7, pièces 43, 44.

⁵²Sur le croquis joint à la Lettre du vice-président de la commune de Tébourba au secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, on voit que « *les locaux occupés par la police sont en teinte jaune et ceux occupés par le receveur sont en teinte rouge. Indépendamment du logement qui fut affecté à chacun des deux services dès l'achat de l'immeuble, les dépendances N° 1-2 et 3 étaient affectées à Mr Péruchon, le N° 3 servants de magasin à outils de la commune.* » Voir : Lettre du Vice-président du conseil municipal de Tébourba à Monsieur le Secrétaire général, Tébourba le 20 décembre 1919, n° 111, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 8, pièces 92, 93.

⁵³Contrat de vente, non date, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 8, pièce 93.

⁵⁴Contrat de vente, non date, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 8, pièce 83.

l'ouest, l'avenue Lavigerie. Il est occupé par des constructions à usage d'hôtel, d'écurie, remise, etc. ».



Fig. 6. Plan de situation de l'immeuble Carfort⁵⁵

En outre, le local avait subi quelques modifications. Il s'agissait de la réfection de la façade et d'une extension faite par l'architecte Giroux⁵⁶ qui se déplaça à Tébouba le mercredi 19 juin 1912 pour faire l'état des lieux et l'estimation des travaux⁵⁷.

Concernant le service de Police, on sait aussi que le village colonial ne possédait pas encore de poste de police, jusqu'en 1909, bien que cela ait été fait dans de nombreux centres moins importants. À Tébouba, les agents étaient « *logés dans une vieille mesure arabe aussi malsaine que possible, loin du centre de la ville et ne possédant ni geôle ni écuries pour leurs chevaux*⁵⁸ ». Après cette date, le service de police avait été logé dans l'immeuble Carfort jusqu'à 1912.

2- Équipements pédagogiques

L'école laïque franco-arabe de Tébouba fut créée en 1889. Elle fut installée à Dar al Bey en occupant une partie des locaux du Rez-de-chaussée⁵⁹. Elle fut créée suite à la demande des habitants de Tébouba, autochtones et européens, qui ont adressé au ministre Résident de la France une pétition pour la création d'une école. Dès son ouverture, l'école de Tébouba accueillit 73 élèves dont 63 garçons et 10 filles : 14 français, 18 italiens, 39 musulmans (dont une fille) et 2 juifs⁶⁰.

A partir de 1907, des demandes ont été adressées par le Conseil municipal de Tébouba pour la construction d'un groupe scolaire afin de répondre aux besoins de la population enfantine. Le local affecté à l'école franco-arabe était absolument étroit et insalubre. C'est la seule institution scolaire de Tébouba dirigée par un adjoint autochtone et qui accueille « *soixante-dix enfants*

⁵⁵Objet du titre foncier N° 9339 et faisant partie de la propriété dite Cornélie, il fut vendu à une somme de 24.000francs. *Contrat de vente*, non daté, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 8, pièce 94.

⁵⁶Joseph Giroud est né à Lyon en 1867, Ancien élève de l'École Nationale des Beaux-arts de Paris, il s'est installé à Tunis en 1896. Parmi ses réalisations, la Tékiya, une œuvre de style mauresque située dans la zone de la Qasba de Tunis.

⁵⁷ Giroux, Propriété Cafort à Tébouba, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 8, pièce 89.

⁵⁸ Conseil municipal de Tébouba, *Extrait du Procès-verbal de la séance du 5 Décembre 1909, Session extraordinaire*, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 7, pièce 1.

⁵⁹ Note du directeur de l'enseignement public à la commission de son altesse le Premier ministre du royaume de Tunisie, *Tunis le 18 avril 1888*, ANT, Série E, Carton 272, Dossier 2, Enseignement public, pièce 12.

⁶⁰ E. Voilard, p. 215.



de tout sexe, tout âge et de toutes nationalités ». ⁶¹ Il s'agit d'une construction exigüe articulée autour d'« *une cour de cinquante mètres carrés entourée de hautes constructions* » ajoute la même source citée plus haut. Les professeurs disposaient de 3 salles uniquement. ⁶²

L'insalubrité des locaux a donné lieu à une pétition des habitants de Tébourba qui fut envoyée au résident général et au directeur de l'enseignement. Ils demandent qu'une nouvelle école réservée aux Européens soit construite, et qu'elle soit située à proximité de la gare « *en dehors de l'agglomération indigène* » ⁶³ ».

Compte tenu de l'accroissement de la population enfantine qui pouvait atteindre 150 élèves ⁶⁴, et dans l'urgence de séparer les Européens des autochtones et les filles des garçons, il a été demandé par le conseil municipal, ... « *qu'un local suffisant soit affecté aux différentes classes et que le nombre des professeurs soit augmenté.* » Le conseil a demandé également de bien vouloir étudier la question de construction d'un groupe scolaire qui est « *devenu absolument nécessaire* ». ⁶⁵

En 1908, un projet de construction d'un groupe scolaire fut étudié après cession à l'État tunisien d'un terrain destiné à cet effet ⁶⁶. En 1910, le groupe scolaire contenant une école française mixte et un internat ⁶⁷ situés à l'avenue d'Isly a été ouvert ⁶⁸. Et en 1911, l'école franco-arabe de Tébourba a été dirigée par un instituteur Français ⁶⁹, dans laquelle une classe a été créée à la fin de 1912 (4^{ème} trimestre) ⁷⁰.

3- L'église « *Saintes Félicité et Perpétue* » de Tébourba

L'établissement actuel fut une église datant de 1947-1948. L'entrée principale donnait sur la place de l'étoile. Elle était desservie par deux principales artères de parcours : l'avenue de la Gare et l'avenue d'Isly. Par son emplacement ainsi que sa configuration, isolée et fermée à toute maison laïque ou tout local profane, elle respectait les recommandations de la Commission des chantiers du diocèse de Carthage ⁷¹. Elle est actuellement reconvertie en bibliothèque publique.

⁶¹ Extrait du registre des délibérations, Exercice du 1907, séance du 4/07, Session ordinaire, ANT, Série M, sous série M5, Carton 27, Dossier 31, pièce, 27.

⁶² Conseil municipal de Tébourba, Extrait du procès-verbal de la séance du 22 octobre 1912, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 31, pièce 44.

⁶³ Copie de la pétition des habitants de Tébourba et ses environs à Monsieur le résident général de France à Tunis et à M. le directeur général de l'enseignement public. Tébourba 1907, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 31, pièce 24.

⁶⁴ Cette estimation est basée sur le fait que l'établissement scolaire ne devait pas accueillir uniquement les enfants de Tébourba, il sera ouvert aux enfants des localités voisines, notamment ceux d'el Battan, de Borg Touta, etc. Extrait du registre des délibérations, Exercice du 1907, séance du 4/07, Session ordinaire, ANT, Série M, sous série M5, Carton 27, Dossier 31, pièce, 27.

⁶⁵ Extrait du registre des délibérations, Exercice du 1907, séance du 4/07, Session ordinaire, ANT, Série M, sous série M5, Carton 27, Dossier 31, pièce, 27. Le conseil a aussi demandé qu'en attendant la construction du groupe scolaire, il est souhaitable de « *nommer à Tébourba un instituteur adjoint français et une institutrice qui pourrait momentanément installer la classe des filles dans les locaux occupés autrefois par le bureau de poste.* »

⁶⁶ Lettre du directeur général des travaux publics à Monsieur Roy, secrétaire général du gouvernement tunisien, Tunis le 26 mars 1908, Série E, Carton 272, Dossier 2, Enseignement public, création d'une école à Tébourba, dates 1888- 1951, Pièce 7.

⁶⁷ Ministère des affaires étrangères, Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie. 1912. Statistiques générales de la Tunisie, Tunis, Société anonyme de l'imprimerie rapide, 1913.

⁶⁸ Rapport au président de la république sur la situation de la Tunisie en 1910, Tunis, Société Anonyme de l'imprimerie rapide, 1911, p. 123.

⁶⁹ Extrait du Rapport de monsieur Girardeau médecin municipal de Tébourba, 1^{er} trimestre de 1911, ANT, Série M, Sous série M5, Carton 27, Dossier 31, pièce 42.

⁷⁰ Ministère des affaires étrangères, Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie. 1912. Statistiques générales de la Tunisie, Tunis, Société anonyme de l'imprimerie rapide, 1913, p. 39.

⁷¹ S. Ourghemmi, 2011, p. 229.

Fondée en 1901⁷² et installée, au début, dans des locaux inappropriés, l'église paroissiale de Tébourba fut construite à partir de 1903⁷³. Elle fut complètement détruite par les bombardements de la seconde guerre mondiale. La construction de cette église paroissiale était motivée par l'accroissement de la population et par l'intérêt symbolique de cet établissement qui « constitue pour la ville de Tébourba un élément nouveau de vitalité et de prospérité »⁷⁴. L'église catholique fut considérée par les pouvoirs français comme un soutien de la colonisation⁷⁵ et dont la conséquence fut le renforcement des institutions de culte⁷⁶. L'église de Tébourba fut édifée sur un terrain de 10 ares et 15 centiares cédés gratuitement à l'archevêché de Carthage pour la construction d'un lieu de culte⁷⁷.



Fig. 7. La première église de Tébourba, source : Mohammed Hamdane

L'examen des photos montre qu'il s'agissait d'un édifice ayant une échelle assez importante. Elle fut construite sous le style néo roman qui était en vogue à la fin du XIXe siècle. Sa façade principale était en pignon, éclairée au milieu par trois baies étroites, cintrées enserrées dans un grand encadrement. De part et d'autre, se situaient deux baies étroites encadrées dans des encadrements cintrés. La nef de l'église s'achevait par une abside semi-circulaire. La disposition de la façade fait penser à une église-halle : les bas-côtés avaient la même hauteur que la nef centrale, et se trouvaient donc sous le même toit⁷⁸.

La deuxième église fut reconstruite à partir de 1947. Elle était conçue par l'architecte Roger Dianoux⁷⁹ qui avait supervisé les travaux de construction accomplis par les maîtres maçons Puggione et Mario, avec l'intervention de l'ingénieur Novak.⁸⁰

Le plan de la nouvelle église de Tébourba était composé essentiellement d'une nef unique couverte d'une immense voûte en berceau d'une hauteur de 7,60m s'achevant par une abside

⁷² A. A. Sghair, 1993 p. 42-72. Voir aussi F. Dornier, 2000, p. 377.

⁷³ ANT, série E, carton 621, dossier 19 / 3, pièce 2.

⁷⁴ Extrait du registre des délibérations de la Commune de la voirie de Tébourba, Tunis le 23 avril 1903, ANT, série E, carton 621, dossier 19 / 3, pièce 2. Pour l'érection de cette église paroissiale, il a été proposé en 1903, au gouvernement tunisien d'affecter la somme de 2.929 francs 28 et une somme de mille francs comme participation de la commune de Tébourba.

⁷⁵ L'église doit selon ce point de vue, contribuer à la fusion dans la communauté française de Tunisie des éléments italiens ou maltais trop disparates, par leurs langues et leurs coutumes, mais assimilables par le biais du culte, des dévotions et des cérémonies catholiques. A. A. Sghair, 1993, p. 50.

⁷⁶ L'archidiocèse de Carthage a développé rapidement le nombre des paroisses des Congrégation. Ces paroisses couvraient tout le territoire de la Régence avec une forte proportion dans les centres de colonisation et les villes situés dans le Nord et les régions côtières du pays. A. A. Sghair, 1993, p. 53-54.

⁷⁷ ANT Série E, carton 500, dossier 9/5, pièce 319.

⁷⁸ On ne peut pas confirmer cette hypothèse en raison du manque de documents.

⁷⁹ Roger Dianoux était l'architecte en chef de la Section d'Urbanisme au sein des Services d'Architecture et d'Urbanisme de Tunisie.

⁸⁰ S. Ourghemmi, 2011, p. 230.

plate. De part et d'autre de l'abside, se trouvaient deux petites pièces dont chacune était ouverte sur l'extérieur par une porte.

Dominant la place publique et ayant un aspect massif et monumental, la façade de l'église, ayant une hauteur importante, fut entièrement construite en pierres et briques apparentes, sans enduits.



Fig. 8. La deuxième église de Tébourba, actuellement reconvertie en bibliothèque publique. Cliché de l'auteur

Réalisée sous la tendance vernaculaire - spécificité de la production architecturale de cette période -, cette église se caractérisait par ses lignes épurées et ses formes inspirées de l'architecture locale. Ce style architectural originel était le produit du métissage des techniques et savoir-faire locaux et, des programmes modernes. Ce fut la résultante d'un contexte économique bien particulier. En effet, la pénurie des matériaux de construction moderne, le fer et le ciment, avaient poussé les architectes français du Service d'Architecture et d'Urbanisme à puiser leur création dans les techniques, savoir-faire et matériaux locaux⁸¹.

La façade principale de l'église de Tébourba était coiffée par un arc en plein cintre ouvragé en pierres apparentes qui encadraient une grande baie. Située au-dessus de l'entrée principale de l'église, cette baie était pourvue de claustras composés de motifs en forme de losanges ajourés et fabriqués avec du ciment gris, englobés dans un mince encadrement de briques rouges.

Le clocher de l'église représentait une tour à base carrée qui s'étendait sur deux niveaux : le premier niveau était construit avec des pierres apparentes ; le second, situé en retrait et construit en briques rouges. Des fenêtres cintrées à claustra éclairaient les divers niveaux du clocher.

III- Physionomie architecturale à Tébourba

Le paysage architectural de Tébourba était assez hétérogène, regroupant des édifices ayant différentes vocations (agriculture, habitat, commerce et services), construits dans de multiples styles reflétant l'évolution des goûts et des tendances.

Il s'agissait, en général, de constructions assez simples, constituées d'édifices à toit en tuiles, généralement basses, limitées à un seul niveau, ou avec un rez-de-chaussée et un étage, reflétant le caractère architectural de la métropole.

⁸¹ Cette nouvelle tendance appelée aussi « rationaliste » a émergé durant la période de reconstruction en Tunisie, 1943-1947.

Concernant l'habitat, tout comme dans les villes tunisiennes et algériennes, deux types d'habitat s'étaient développés : la maison à alignement ou la maison « à pignon sur rue », et, la maison à retrait appelée maison « à véranda ». Cette dernière présentait un léger retrait par rapport à la rue. Dans ce cas, l'accès à la maison se faisait par une petite galerie servant d'espace de transition. Pour les deux types de maison, le couloir constituait l'espace de structuration sur lequel s'ouvrait le double alignement des pièces⁸².



Fig. 9. La gare de Tébourba, cliché de l'auteur

Le village colonial à Tébourba renfermait certes des constructions modestes, néanmoins, le noyau central renfermait des édifices assez élégants. Un voyageur qui avait visité Tébourba en 1896 précisa qu'il s'agissait d'une « ville taillée sur l'éternel modèle algérien : au centre, une superbe place régulière d'où partent toutes les voies principales, rues droites et assez larges. Sur cette place où, le soir, la musique vient souvent se faire entendre, passent nombreux les burnous et les têtes rouges. C'est là que sont situés les cafés européens, maisons assez élevées, quelques-unes même élégantes⁸³ ».



Fig. 10. Vue sur l'avenue Catroux à Tébourba, Collection de Mohamed Hamdane.

⁸² La « maison à couloir » est un type architectural qui s'est imposé entre le XVII^e et le XIX^e siècle dans la presque totalité des régions françaises.

⁸³ E. de Perrodil, 1896, p. 286-289.



Conclusion

Le village colonial de Tébourba ne fut aucunement construit sous l'initiative des instances publiques ou encore dessiné par les autorités du Protectorat ; il fut plutôt créé par les capitaux privés. Au fil du temps, le village prit de l'importance en bénéficiant de tous les équipements permettant une organisation meilleure de la vie publique, ces équipements constituaient d'ailleurs une gamme variée d'équipements administratifs, médicaux et culturels.

Bien que le village de colonisation ait été pensé comme une ville à travers sa morphologie urbaine et ses équipements, Tébourba est considéré comme l'un des centres coloniaux agricoles les moins prospères. En effet, le village connut un déclin qui s'était accéléré après le Protectorat. Sa vocation exclusivement agricole en était la cause ; la colonisation agricole ne pouvait former d'agglomération car la population agricole vivait dans des fermes dispersées çà et là dans les différentes propriétés. De plus, avec les progrès de l'automobile, la concentration s'était affaiblie à un rythme encore plus accentué que par le passé.

Sous le Protectorat, la prospérité des villages agricoles de colonisation fut déterminée par des facteurs autres que l'exploitation agricole : poste militaire à Ain Drahem ou petite industrie (Oued-Meliz) à Jendouba, étaient des villages situés au milieu de régions agricoles riches, fortement occupées par les Européens.

Ainsi, l'héritage colonial rural qui avait marqué Tébourba au niveau de la morphologie urbaine et du paysage architectural, se trouve actuellement dans un mauvais état de conservation nécessitant des interventions urgentes.

Bibliographie

Archives Nationales de Tunisie

- **Série « M », Sous série M5, Carton 27**
 - Dossier 6, *Correspondances, textes réglementaires et plan concernant le domaine public communal de Tébourba*. Dates 1903-1921.
 - Dossier 7, *Correspondances, Procès-verbaux et textes réglementaires relatifs à la construction d'un hôtel de ville à Tébourba*. Dates 1909-1935.
 - Dossier 8, *Correspondances, procès-verbaux et textes réglementaires relatifs à l'acquisition d'un immeuble pour l'installation de l'hôtel de ville de Tébourba*, dates 1912-1935
 - Dossier 31, *Extrait du registre des délibérations, Exercice du 1907, séance du 4/07, Session ordinaire, pièce, 27.*
 - Dossier 31, *Extrait du Rapport de monsieur Girardeau médecin municipal de Tébourba*, 1^{er} trimestre de 1911, pièce 42.
 - Dossier 43, *Correspondances et procès-verbaux concernant la dénomination de rues de la commune de Tébourba, dates, 1926-1944.*
 - Conseil Municipal, *Extrait du procès-verbal de la séance du 18 février 1926*, pièce 2.
 - Conseil Municipal, *Extrait du procès-verbal de la séance du 30 mars 1937*, pièce 3.
 - Conseil Municipal, *Extrait du procès-verbal de la Session extraordinaire du 26 mai 1944*, pièce 9.
 - Dossier 45, *Correspondances, procès-verbaux et textes réglementaires concernant le plan général d'alignement et d'aménagement de la ville de Tébourba*, dates 1931-1960.
- **Série « E »**
 - Carton 180, Dossier 60, *Plan d'aménagement de Tébourba*, dates 1946-1950.



- Carton 272, Dossier 2, *Enseignement public, création d'une école à Tébourba*, dates 1888, 1951.
- Carton 500, dossier 9/5, pièce 319.
- Carton 610, Dossier 23, *Ministère de la santé publique, établissements hospitaliers, infirmerie dispensaire à Tébourba*, année 1950-1954 pièce, 2.
- Carton 621, Dossier 19 / 3, *Extrait du registre des délibérations de la Commune de la voirie de Tébourba*, Tunis le 23 avril 1903 pièce 2.

Sources et références

Martin, 1912, *Géographie de l'Afrique du Nord*, Paris, Forgeot et Compagnie éditeurs.

Bénévolo Leonardo, 1983, *Histoire de la Ville*, trad. de l'italien par Catherine Peyre, Roquevaire, Parenthèses.

Bonniard. F, 1934, *La Tunisie du Nord, le tell septentrional*, Paris, Paul Geuthner.

Bulletin de la société languedocienne de géographie, 1885, Montpellier.

« Boutiques et Habitations à Tébourba », 1948, *Architecture d'aujourd'hui*, n° 20, A.G.P.

De Lanessan, J.-L, 1887, *La Tunisie*, Paris, Ancienne libraire Germer Baillère et C°.

De Perrodil Edouard, [Edition de 1896], *A travers les cactus, Traversée de l'Algérie à bicyclette*, Paris, Ernest Flammarion.

Dhouib Hounaida, 2009, *La reconstruction en Tunisie (1943-1947)*, Thèse de doctorat en histoire de l'architecture moderne et contemporaine sous la direction de Daniele Voldman, Université Paris-Panthéon Sorbonne.

Dornier François, 2000, *Les catholiques en Tunisie au fil des jours*, Imprimerie Finzi, Tunis.

Duraffourg M.V., 1890, Société de Géographie de Lille, *Notice de géographie historique et descriptive sur la Tunisie, Sfax et environs*, Lille.

Elloumi Mohamed, 2013, « Les terres domaniales en Tunisie », *Études rurales* [En ligne], 192 2013, mis en ligne le 24 février 2016, consulté le 09 Avril 2019.

URL: <https://journals.openedition.org/etudesrurales/9888>

Lajili Marouane, 2010, *La législation française en matière de domaine de l'Etat en Tunisie (1881-1956)*, Université de la Manouba, Institut Supérieur d'Histoire du mouvement National. Tunis

Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, 2004, *Etudes des spécificités architecturales régionales du Nord-est*, rapport de synthèse de la 1^{ère} phase, Tunis, URAM.

Ministère des affaires étrangères, 1911, *Rapport au président de la république sur la situation de la Tunisie en 1910*, Tunis, Société Anonyme de l'imprimerie rapide.

Ministère des affaires étrangères, 1913, *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1912*. Statistiques générales de la Tunisie, Tunis, Société anonyme de l'imprimerie rapide,

Ourghemmi Saloua, 2011, *Les églises catholiques de Tunis à l'époque coloniale : étude historique et architecturale*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction d'Ahmed Saadaoui et Monsieur M. Bernard Heyberger, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.



Piquet Victor, 1912, *La colonisation française dans l'Afrique du nord Algérie, Tunisie, Maroc*, Paris, 2^{ème} édition, Librairie Charles-Lavauzelle.

Royer Jean, 1932, *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux. Communications & rapports du congrès international de l'urbanisme aux colonies et dans les pays de latitude intertropicale*, Tome premier, Fortin, Imprimeur à Nevers.

Sghair Amira Alia, 1993, « Contribution à l'étude de l'histoire des institutions religieuses européennes en Tunisie entre 1920 et 1946 », *Revue d'histoire maghrébine*, n° 69-70, p. 42-72.

Société des olivettes du Maïana, 1902, *Exposition franco-britannique (Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie)*.

Violard Emile, 1906, *La Tunisie du Nord. Rapport à Monsieur le Résident Général*, Tunis, Imprimerie Moderne.